

Délibération n° 2017-255 en date du 20 DECEMBRE 2017
Demande de Subvention FEDER
« E-inclusion et développement des nouvelles formes de travail »
Tiers-Lieu de LAVAVEIX LES MINES

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

Excusés : MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur le Président explique que le Tiers-Lieu de Lavaveix les Mines a bénéficié lors de sa mise en place d'une subvention de la Région dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Tiers-Lieu » d'un montant de 65 000 € pour une dépense éligible de 165 000 €.

La Communauté de Communes souhaite aujourd'hui déposer un dossier pour obtenir des subventions de l'Europe dans le cadre du FEDER avec l'action « E-inclusion et développement des nouvelles formes de travail » pour le déploiement des activités du Tiers-Lieu de Lavaveix les Mines.

En effet, les projets de développement de tiers-lieux innovants favorisant le travail collaboratif et l'animation territoriale peuvent être financés via cette action.

Les natures des dépenses éligibles sont :

- Dépenses d'investissements matériels et immatériels à la condition qu'ils soient destinés de manière durable à réaliser l'action,
- Dépenses connexes d'expertise, d'information et de formation,
- Dépenses dites de fonctionnement de la structure ainsi que dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels,
- Ressources humaines,
- Etudes,
- Part plafonnée des frais d'investissement et de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-255-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES

Estimation des dépenses	165 000 €
Total des dépenses HT :	165 000 €

RECETTES

Région – AMI TIERS LIEU	65 000 €
Europe - FEDER	67 000 €
Financement de la Communauté de Communes	33 000 €
Total recettes	165 000 €

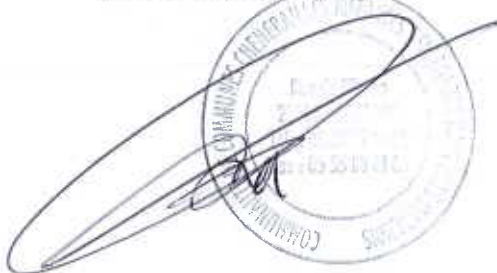
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé ci-dessus,
- Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire pour le dépôt de dossier FEDER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 février 2018
Pour copie conforme, le 02 février 2018

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-255-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018